

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-54

AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :

- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**
- 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES**
- 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**
- 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE

- 1) AUVILLAR, BESSENS, CAYLUS, CAZES-MONDENARD, DONZAC, MOLIERES, SAINT AMANS DE PELLAGAL, SAINT CIRICE, SAINT NAZAIRE DE VALENTANE, VALENCE D'AGEN et VAREN

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

- 1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.
- 2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).
- 3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.
- 4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) **GROSSES REPARATIONS** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) **ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 €HT**, et peut être portée à **35 000 €HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) **AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 €HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) **CONSTRUCTION DE MAIRIES**

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 €HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

III - **DEMANDES PRESENTEES**

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

1) **GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**

NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN-TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) BESSENS Création de sanitaires aux locaux associatifs Observation : Préfinancement accordé le 17.10.08.	7 818	7 818	-	18 %	<u>1 407 €</u>

2) BESSENS Création d'un local réserve et mise en état des sanitaires à la salle polyvalente	27 589	15 500	12 089	18 %	<u>2 790 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 17.10.08. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 12 089 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2009.					
3) CAYLUS Travaux d'illumination de l'église Saint Pierre de Livron	8 017	8 017	-	18 %	<u>1 443 €</u>
4) CAZES-MONDENARD Réparation de la toiture du club house au stade municipal	6 353	6 353	-	18 %	<u>1 143 €</u>
5) DONZAC Travaux de rénovation de la toiture et de la façade de l'église St Barthélémy	18 394	15 500	-	12 %	<u>1 860 €</u>
6) DONZAC Réfection de la toiture des vestiaires du stade de football	21 297	15 500	-	12 %	<u>1 860 €</u>
7) MOLIÈRES Restauration des façades Sud et bas côté Sud de l'église	38 883	15 500	20 383	18 %	<u>2 790 €</u>
Observation : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2009.					

NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE (suite)

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
8) SAINT AMANS DE PELLAGAL Création d'une porte au secrétariat de la mairie BCTR/STP02705	1 983	1 983	-	45 %	<u>892 €</u>
9) SAINT CIRICE Travaux de réfection d'un bâtiment communal BCTR/STP02710	16 041	15 500	-	12 %	<u>1 860 €</u>
10) SAINT NAZAIRE DE VALENTANE Mise aux normes électriques, remplacement et extension du chauffage dans la salle des fêtes/café BCTR/STP02698	12 901	12 901	-	31.20 %	<u>4 025 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 05.09.08.					

NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PAYS

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
11) VALENCE D'AGEN Aménagement d'un bâtiment mis à disposition du CLAM	300 000	300 000	10 %	<u>30 000 €</u>
Observation : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne - 3 ^{ème} programmation présenté en CP du 11.12.06.				

12) AUVILLAR Travaux de restauration à l'église St Pierre- 1ère phase BCTR/STP02722	<u>1ère phase</u> : 50 089	50 089	25 %	<u>12 522 €</u>
Observation : Dossier présenté dans le cadre du contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne - convention territoriale 2008				

2EME TRANCHE

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
13) SAINT AMANS DE PELLAGAL Modification des supports et renforcements du plancher de l'appartement de l'ancienne école	19 848	4 348	45 %	<u>1 956 €</u>
Observation : Dossier examiné par la Commission Permanente du 16.04.07 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 4 348 €HT.				
14) VAREN Rénovation de la toiture de l'église d'Arnac	24 110	8 610	12 %	<u>1 033 €</u>
Observation : Dossier examiné par la Commission Permanente du 16.04.07 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 8 610 €HT.				

TOTAL : 65 581 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041437 – sous fonction 74.

Autorisation de programme 2008	623 147 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	315 306 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	65 581 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	380 887 €
Disponible	242 260 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-54

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**
1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX
2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES
3) AMENAGEMENT DE MAIRIE
4) CONSTRUCTION DE MAIRIE

COMMUNES DE
1) AUVILLAR, BESSENS, CAYLUS, CAZES-MONDENARD, DONZAC,
MOLIERES, SAINT AMANS DE PELLAGAL, SAINT CIRICE, SAINT NAZAIRE
DE VALENTANE, VALENCE D'AGEN et VAREN

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 65 581 €:

Grosses réparations aux bâtiments communaux

* nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) BESSENS Création de sanitaires aux locaux associatifs <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 17.10.08.	7 818	7 818	-	18 %	<u>1 407 €</u>
2) BESSENS Création d'un local réserve et mise en état des sanitaires à la salle polyvalente <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 17.10.08. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 12 089 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2009.	27 589	15 500	12 089	18 %	<u>2 790 €</u>
3) CAYLUS Travaux d'illumination de l'église Saint Pierre de Livron	8 017	8 017	-	18 %	<u>1 443 €</u>
4) CAZES-MONDENARD Réparation de la toiture du club house au stade municipal	6 353	6 353	-	18 %	<u>1 143 €</u>
5) DONZAC Travaux de rénovation de la toiture et de la façade de l'église St Barthélémy	18 394	15 500	-	12 %	<u>1 860 €</u>
6) DONZAC Réfection de la toiture des vestiaires du stade de football	21 297	15 500	-	12 %	<u>1 860 €</u>
7) MOLIERES Restauration des façades Sud et bas côté Sud de l'église <i>Observation</i> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2009.	38 883	15 500	20 383	18 %	<u>2 790 €</u>
8) SAINT AMANS DE PELLAGAL Création d'une porte au secrétariat de la mairie	1 983	1 983	-	45 %	<u>892 €</u>
9) SAINT CIRICE Travaux de réfection d'un bâtiment communal	16 041	15 500	-	12 %	<u>1 860 €</u>
10) SAINT NAZAIRE DE VALENTANE Mise aux normes électriques, remplacement et extension du chauffage dans la salle des fêtes/café <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 05.09.08.	12 901	12 901	-	31.20 %	<u>4 025 €</u>

* nouvelles demandes présentées dans le cadre d'un contrat de Pays

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
11) VALENCE D'AGEN Aménagement d'un bâtiment mis à disposition du CLAM <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne - 3 ^{ème} programmation présenté en CP du 11.12.06.	300 000	300 000	10 %	<u>30 000 €</u>
12) AUVILLAR Travaux de restauration à l'église St Pierre- 1ère phase <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne - convention territoriale 2008	1ère phase : 50 089	50 089	25 %	<u>12 522 €</u>

* 2ème tranche

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
13) SAINT AMANS DE PELLAGAL Modification des supports et renforcements du plancher de l'appartement de l'ancienne école <u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 16.04.07 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 4 348 €HT.	19 848	4 348	45 %	<u>1 956 €</u>
14) VAREN Rénovation de la toiture de l'église d'Arnac <u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 16.04.07 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 8 610 €HT.	24 110	8 610	12 %	<u>1 033 €</u>

TOTAL : 65 581 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,